



PROCÈS-VERBAL **du Conseil Communautaire** **du Jeudi 24 juin 2021 à 18h00** **à la Salle des fêtes de Roche-Saint-Secret-Béconne**

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 32

Nombre de procurations : 5

Absents et excusés : 2

Mesdames : I. COINTAULT, C. MOULIN, L. GIRARD, G. MORÉNAS-MORIN, N. PELIN, P. VIGNON, F. SIMIAN, E. BOURSE, F. CHAPUS, N. SYLVESTRE.

Messieurs : D.ARNAUD, M-A. BARBE, E. BOUVIER, G. LEOPOLD, T. DIDIER, P. REYNAUD, J-P. FABRE, P. BENOIT, M. EBERHARD, J. GLAYSE, P. BERRARD, Y. MAGNIN, R. PALLUEL, M. LIOTARD, J-P. LEYDIER, P. MOSSAZ, S. TERROT, A. JEUNE.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. STEINE Frédéric (pouvoir à Mme MORÉNAS-MORIN Geneviève)

M. POISSON Jean-François (pouvoir à M. REYNAUD Philippe)

M. BELLE Mickaël (pouvoir à M. DIDIER Thierry)

M. DELPAL Bernard (pouvoir à M. EBERHARD Marc)

M. BUSSAT Christian (pouvoir à M. GLAYSE Jacques)

Étaient absents et représentés par ses suppléants :

M. BOMPARD Guy (suppléante Mme RODET Fanny)

M. VINCENT Lionel (suppléante Mme DUFOUR Nathalie)

M. GALDEMAS Stéphane (Suppléante Mme SYLVESTRE Edith)

M. MUCKE Franck (suppléant M. GROS Bernard)

Étaient absents et excusés :

Mme MIANI Magali

M. ROUSSET Maurice

1 - Ouverture de la séance

La Présidente, F. SIMIAN, accueille les conseillers communautaires et laisse la parole à M. LIOTARD Maire de Roche-Saint-Secret-Béconne. Il évoque sa commune, qui a doublé de surface en 1973 avec la fusion des communes de la Roche Saint-Secret et Béconne mais pas de population. Une commune diverse et variée assez dynamique en terme de démographie. La précédente mandature a beaucoup travaillé sur l'urbanisme, permettant d'augmenter les offres de foncier pour installer des nouveaux habitants. Commune limitée par des impasses de chaque côté, ce qui contraint le développement. Malheureusement aujourd'hui s'apparente à un village dortoir. Des flyers d'invitation ont été déposés pour : le Festival du village organisé par la commune et pour l'inauguration de l'épicerie et café associatif « Le Préau » (son nom provenant de sa situation dans l'ancien préau de l'ancienne école).

2 - Approbation du procès-verbal du 10.06.2021

F. SIMIAN précise que ce PV sera délibéré au prochain Conseil Communautaire dû à la proximité des 2 Conseils Communautaires.

Arrivée de N. PELIN à 18h16

3 - Le point sur le CRTE (contrat de relance et de transition écologique)

La Présidente F. SIMIAN rappelle que cette délibération est une délibération de principe pour informer les services de l'état que les élus sont d'accord. Elle rappelle les grands objectifs du CRTE :

- Contribuer à la réussite du Plan de Relance dans les territoires en impliquant toutes les collectivités.
- Accompagner, sur la durée du mandat communautaire (2020-2026), la concrétisation du projet de territoire avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale, avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques.

Laisse la parole à P. STADLER pour évoquer l'avancement de ce dossier. Elle indique que la trame du contrat est imposée par les services de l'État et que doit être joint des fiches actions détaillées selon 6 thématiques : Mobilité, Transition écologique, Accès aux services publics et aux soins, Développement économique et attractivité, Logement et patrimoine et Eau et assainissement.

Le projet de territoire devra être présenté. Une 1^{ère} approche autour du projet « Défi climat » permet de vérifier que les 6 thématiques du CRTE sont traitées.

PROPOSITION PROJET DE TERRITOIRE		
Enjeux	Objectifs Opérationnels	Thématiques CRTE
Impliquer les citoyens et les collectivités dans une transition énergétique et écologique	Accompagner les citoyens et les collectivités dans la rénovation énergétique des bâtiments et des logements, en ayant des objectifs de Bâtiments Basse Consommation (BBC) ou passifs	3 - Accès services publics et soins 5 - Logement et patrimoine
	Favoriser et accompagner le développement des énergies renouvelables sur le territoire	2 - Transition écologique
	Faire des collectivités des institutions exemplaires en matière de transition écologique, et relais de la politique "Défi Climat"	2 - Transition écologique
Adapter les pratiques du territoire aux enjeux climatiques et environnementaux	Mettre en place des solutions de transport de personnes ou de marchandises, en lien avec les mobilités douces, solidaires et partagées	1 - Mobilités
	Promouvoir une gestion et des usages de l'eau sobres et responsables	6 - Eau et assainissement
	Accompagner le développement de projets en économie circulaire	4 - Développement économique et attractivité
	Engager les acteurs économiques du territoire vers des pratiques eco-responsables	2 - Transition écologique 4 - Développement économique et attractivité
Accompagner le territoire vers un quotidien et une consommation responsables	S'engager vers une résilience alimentaire du territoire	2 - Transition écologique 3 - Accès services publics et soins 4 - Développement économique et attractivité

Présentation du tableau exhaustif de toutes les actions proposées par les communes et la CCDB, qui démontre la multitude de projets à entreprendre. Le Sous-Préfet a demandé à ce que les actions soient priorisées en fonction du projet de territoire et de l'intérêt communautaire, ce travail sera à effectuer cet automne.

F. SIMIAN ajoute que Patricia a identifié dans les actions, celles qui ont un rapport avec « Défi climat » et rappelle, que si certaines actions ne sont pas retenues dans le CRTE, elles peuvent néanmoins bénéficier des demandes de subvention DETR ou DSIL.

Actions exhaustives - CRTE 15/06/2021

N°FA	CONTRAT DE RELANCE ET DE TRNSITION ECOLOGIQUE - CCDB	Maitrise d'ouvrage	Dépenses prévis.	Etat DETR et/ou DSIL FNADT ou AMI		Région		Département		LEADER		Autres		Autofinancement Maitre d'Ouvrage		Commentaires Intérêt intercommunal Priorité / contrats signés avec l'Etat
1 - Mobilités																
1	Aménagements et services cyclables	CCDB	35 000	8 750	25%									26 250	75%	Defi climat
2	Création de pistes cyclables	Dieulefit	250 000	62 500	25%	37 500	15%	75 000	30%					75 000	30%	Defi climat.
3	Mise en place d'un service d'autopartage	CCDB	25 000	6 250	25%									18 750	75%	Defi climat
4	Extension d'une ligne de bus communale à interco	CCDB	25 000	6 250	25%									18 750	75%	Defi climat
5	Aménagement d'une passerelle pour cheminement doux	Montjoux	300 000	75 000	25%	15 000	5%	150 000	50%					60 000	20%	Intérêt communal
	Sous-total 1		635 000	158 750	25%	52 500	8%	225 000	35%	0	0%	0	0%	198 750	31%	
2 - Transition écologique																
6	Production d'énergies solaire sur parking	Dieulefit	125 000	31 250	25%	31 250	25%	31 250	25%					31 250	25%	Defi climat
7	Aménagement et rénovation énergétique bâtiment CCDB	CCDB	493 500	123 375	25%			123 375	25%			12 000	2%	234 750	48%	Defi climat
8	Isolation plafonds et murs de l'école et réfection toiture mairie	La B. de M.	390 000	97 500	25%	97 500	25%	97 500	25%			19 500	5%	78 000	20%	Intérêt communal + Defi climat
9	Rénovation thermique et aménagement des bât. communaux	Comps	200 000	20 000	10%			140 000	70%					40 000	20%	Intérêt communal + Défi climat (+sieurs tranches)
10	Rénovation thermique de l'école	Bourdeaux	1 320 000	396 000	30%	264 000	20%	396 000	30%					264 000	20%	Intérêt communal + Defi climat
11	Isolation thermique du groupe scolaire "Le Juncher"	Dieulefit	1 100 000	330 000	30%	165 000	15%	330 000	30%					275 000	25%	Intérêt communal + Defi climat
12	Rénovation thermique du gymnase	Dieulefit	583 000	174 900	30%	174 900		116 600	20%					116 600	20%	Intérêt communal + Defi climat
13	Aide à la rénovation énergétique des logements privés	Dieulefit	900 000	225 000	25%			270 000	30%					405 000	45%	Quel financement mobiliser ?
14	Mise en place d'un réseau de chaleur à bois déchiqueté	Bourdeaux	440 000	132 000	30%			132 000	30%	72 000	16%			104 000	24%	Intérêt communal + Defi climat
15	Mise en place d'un réseau de chaleur	Pont de B.	400 000	100 000	25%	60 000	15%	160 000	40%					80 000	20%	Intérêt communal + Defi climat
16	Mise en place d'un réseau de chaleur à bois déchiqueté	Roche St S	498 200	124 550	25%									373 650	75%	Intérêt communal + Defi climat
17	Démarche participative en agroécologie	CCDB														Intérêt interco + PAT
18	Corridor écologique - création d'une trame noire	Dieulefit	47 700	11 925	25%			26 235	55%					9 540	20%	Intérêt communal
19	Protection du massif forestier entre 4 communes	Salettes	200 000	120 000	60%									80 000	40%	Intérêt communal + Defi climat
20	Création d'une piste DFCI	Souspierre	200 000	120 000	60%	20 000	10%	20 000						40 000	20%	Intérêt communal + Defi climat
21	Jardins partagés	Dieulefit	83 300	16 660	20%	24 990	30%	24 990	30%			8 330	10%	8 330	10%	Intérêt communal
	Sous-total 2		6 980 700	2 023 160	29%	837 640	12%	1 867 950	27%	72 000	1%	39 830	1%	2 140 120	31%	

N°FA	CONTRAT DE RELANCE ET DE TRNSITION ECOLOGIQUE - CCDB	Maitrise d'ouvrage	Dépenses prévis.	Etat DETR et/ou DSIL FNADT ou AMI	Région	Département	LEADER	Autres	Autofinancement Maitre d'Ouvrage	Commentaires Intérêt intercommunal Priorité / contrats signés avec l'Etat						
3 - Accès aux services publics et aux soins																
22	Aménagement de l'école de musique intercommunale	CCDB	920 000	380 000	41%					540 000	59%	Intérêt interco				
23	Extension et amélioration de la médiathèque	Dieulefit	270 000	67 500	25%	40 500	15%	81 000	30%			27 000	10%	54 000	20%	Intérêt communal
24	Réhabilitation de la mairie	Bourdeaux	501 600	125 400	25%	125 400	25%	150 480	30%					100 320	20%	Intérêt communal
25	Aménagement rénovation de la mairie	Souspierre	245 000	36 750	15%	36 750	15%	122 500	50%					49 000	20%	Intérêt communal
26	Extension de l'école	Bourdeaux	840 000	252 000	30%	168 000	20%	252 000	30%					168 000	20%	Intérêt communal
27	Aménagement intérieur et extérieur du groupe scolaire	Dieulefit	750 000	187 500	25%	150 000	20%	150 000	20%					262 500	35%	Intérêt communal
28	Agrandissement école	Montjoux	230 000	57 500	25%	11 500	5%	115 000	50%					46 000	20%	Intérêt communal
29	Rénovation thermique et aménagement de l'école	Le Poet L.	49 500	12 375	25%									37 125	75%	Intérêt communal
30	Rénovation énergétique école et agrandissement cantine	Roche St S	759 300	189 825	25%									569 475	75%	Intérêt communal
31	Construction d'une cuisine centrale	Dieulefit	833 300	124 995	15%	124 995	15%	249 990	30%					333 320	40%	Intérêt communal
32	Investissement pour la création d'un espace France services	A définir	200 000	60 000	30%			40 000				60 000	30%	40 000	20%	Intérêt interco ?
33	Aménagement et rénovation thermique Maison des associations	Bourdeaux	540 000	162 000	30%	92 000	17%	162 000	30%			16 000	3%	108 000	20%	Intérêt communal
34	Création d'une maison des associations dans l'ancien collège	Dieulefit														Intérêt communal
35	Aménagement d'une maison des associations au centre village	Vesc	200 000	50 000	25%	40 000	20%	70 000	35%					40 000	20%	Intérêt communal
36	Réfection du plateau sportif	Dieulefit	83 300	16 660	20%	16 660	20%	24 990	30%					24 990	30%	Intérêt communal
37	Création d'une maison médicale	Dieulefit	1 250 000	250 000	20%	250 000	20%	312 500	25%					437 500	35%	Intérêt interco
	Sous total 3		7 672 000	1 972 505	26%	1 055 805	14%	1 730 460	22,6%	0	0%	103 000	0%	2 810 230	37%	
4 - Développement économique et attractivité																
38	Acquisition de panneaux lumineux et d'informations	Dieulefit	14 000	3 500	25%									10 500	75%	Intérêt communal
39	Attractivité économique du territoire	CCDB	17 000	4 250	25%				0%					12 750	75%	Intérêt interco
40	Aménagement d'un office de tourisme intercommunal	CCDB	700 000	175 000	25%			175 000	25%	100 000	14%			250 000	36%	Intérêt interco
41	Zone artisanale à Bourdeaux	CCDB	1 130 000	282 500	25%				0%					847 500	75%	Intérêt interco
42	Zone artisanale à Roche Saint Secret - Beonne	CCDB	520 000	130 000	25%				0%					390 000	75%	Intérêt interco
43	Espace partagé de travail et d'activités	Bourdeaux	222 000	55 500	25%			66 600	30%	55 500	25%			44 400	20%	Intérêt communal + éco
44	Le Fabrego : espace partagé de travail et d'activités	Montjoux	340 000	85 000	25%	34 000	10%	51 000	15%	86 020	25%	15 980	5%	68 000	20%	Intérêt communal + éco
45	Espace de formation professionnelle – MdelaC	CCDB														Intérêt interco
46	TZCLD – Montage de la candidature	Interstices	48 500	9 700	20%					29 100	60%			9 700	20%	Intérêt interco
47	TZCLD – Investissements de l'EBE	EBE	946 400	236 600	25%			50 000	5%					659 800	70%	Intérêt interco
48	TZCLD – Fonctionnement de l'EBE	EBE	38 600	9 650	25%									28 950	75%	Intérêt interco

N°FA	CONTRAT DE RELANCE ET DE TRNSITION ECOLOGIQUE - CCDB	Maitrise d'ouvrage	Dépenses prévis.	Etat DETR et/ou DSIL FNADT ou AMI		Région		Département		LEADER		Autres		Autofinancement Maitre d'Ouvrage		Commentaires Intérêt intercommunal Priorité / contrats signés avec l'Etat
49	Accompagnement des éleveurs à la création d'outils d'abattage	CCDB												0		Intérêt interco + PAT
50	Phase test outil d'abattage mobile	CC ou asso												0		Intérêt interco + PAT
51	Création d'une unité fixe pour le traitement des carcasses	CCDB												0		Intérêt interco + PAT
52	Elaboration du diagnostic alimentaire	CCDB												0		Candidature retenue
53	Structuration de l'approvisionnement restauration collective	CCDB												0		Intérêt interco + PAT
54	Aménagement d'un terrain agricole / restauration collective	Dieulefit	83 400	16 680	20%			25 020	30%					41 700	50%	Acquisition de terrain non éligible
55	Réfection de la rue commerçante (du Bourg)	Dieulefit	290 000	72 500	25%	58 000	20%	87 000	30%					72 500	25%	Intérêt communal + éco
56	Aménagement de la place Chateauras	Dieulefit	416 700	104 175	25%	26 044	6%	125 010	30%					161 471	39%	Intérêt communal + éco
57	Aménagement d'espaces publics	Montjoux	170 000	30 600	18%	30 600	18%	66 300	39%					42 500	25%	Intérêt communal. Attention / travaux voirie
58	Aménagement vieux village	Le Poët L.	863 500	215 875	25%									647 625	75%	Intérêt communal + tourisme + Patrimoine
59	Aménagement de la place Milon - Brachet	Salettes												0		Intérêt communal
60	Aménagement de la traverse du village RD330	Vesc	400 000	100 000	25%	80 000	20%	140 000	35%					80 000	20%	Intérêt communal. Attention / travaux voirie
61	Mise en place de toilettes sèches	Roche St S	38 500	11 550	25%									26 950	70%	Intérêt communal
62	Création d'un cheminement doux et aménagement du parc	La B. de M.	650 000	195 000	30%	162 500	25%	162 500	25%					130 000	20%	Intérêt communal
63	Equipement pour manifestations culturelles au Parc de la Baume	Dieulefit	150 000	30 000	20%	45 000	30%	45 000	30%					30 000	20%	Intérêt communal + tourisme
64	Aménagement d'un théâtre de verdure	Teyssières	40 000	16 000	40%			16 000	40%					8 000	20%	Intérêt communal
65	Rénovation de la piscine municipale	La B. de M.	950 000	285 000	30%	237 500	25%	237 500	25%					190 000	20%	Intérêt communal + tourisme
66	Aménagement de la piscine municipale	Dieulefit	41 600	10 400	25%	10 400	25%	12 480	30%					8 320	20%	Intérêt communal + tourisme
67	Création d'un city stade et rénovation d'une aire de jeux	Roche St S	56 600	14 150	25%									42 450	75%	Intérêt communal
68	Mise en place d'un parcours de santé	Roche St S	41 500	10 375	25%									31 125	75%	Intérêt communal
69	Création d'un équipement sportif de montagne "Via Ferrata"	Teyssières	100 000	40 000	40%			40 000	40%					20 000	20%	Intérêt communal + tourisme
	Sous total 4		8 268 300	2 144 005	26%	684 044	8%	1 299 410	16%	270 620	0%	15 980	0%	3 854 241	47%	
5 - Logement et patrimoine																
70	Etude pré opérationnelle OPAH - RU	CCDB	40 000	20 000	50%			10 000	25%					10 000	25%	Intérêt interco
71	Création d'une MARPA	Dieulefit	350 000	87 500	25%							70 000	20%	192 500	55%	Intérêt interco
72	Réhabilitation et isolation de logements communaux	Eyzahut	540 000	125 000	23%			20 000	4%			50 000	9%	345 000	64%	Intérêt communal + Defi climat
73	Rénovation thermique de l'appartement communal	Salettes	20 100	5 025	25%									15 075	75%	Intérêt communal + Defi climat
74	Poterie de la grande cheminée (Robin) à Le Poët Laval	CCDB														Intérêt interco
75	Opération de maintien du patrimoine	La B. de M.	800 000	240 000	30%	200 000	25%	200 000	25%					160 000	20%	Intérêt communal

N°FA	CONTRAT DE RELANCE ET DE TRNSITION ECOLOGIQUE - CCDB	Maitrise d'ouvrage	Dépenses prévis.	Etat DETR et/ou DSIL FNADT ou AMI		Région		Département		LEADER		Autres		Autofinancement Maitre d'Ouvrage		Commentaires Intérêt intercommunal Priorité / contrats signés avec l'Etat
76	Réfection du pont de la Manotière	La B. de M.	500 000	150 000	30%	125 000	25%	125 000	25%					100 000	20%	Intérêt communal. Attention / travaux voirie
77	Aménagement du temple (musée du protestantisme)	Le Poet L.	48 600	12 150	25%									36 450	75%	Intérêt communal + tourisme
	Sous total 5		2 298 700	639 675	28%	325 000	14%	355 000	15,4%	0	0%	120 000	0%	859 025	37%	
6 - Eau et assainissement																
78	Etude prise de compétence O&A	CCDB	200 000	140 000	70%									60 000	30%	Intérêt interco
79	Amélioration du réseau d'eaux pluviales	La B. de M.	1 529 000	764 500	50%			382 250	25%					382 250	25%	Intérêt communal + Defi Climat (+sieurs tranches) - Voirie ?
80	Création de surfaces perméables sur parking	Dieulefit	100 000	15 000	15%	30 000	30%	30 000	30%					25 000	25%	Intérêt communal + Defi climat
81	Installation de points d'eau Incendie (PEI) pour la DFCI	Aleyrac	251 300	62 825	25%	62 825	25%	75 390	30%					50 260	20%	Intérêt communal + Defi climat
82	Création d'une réserve d'eau pour incendie	Dieulefit	500 000	125 000	25%	125 000	25%	150 000	30%					100 000	20%	Intérêt communal + Defi climat
83	Remise en état et renouvellement de la station d'épuration	Eyzahut	650 000	162 500	25%									487 500	75%	Intérêt communal + Defi climat
84	Rénovation du lagunage	Pont de B.	1 270 000	1 016 000	80%									254 000	20%	Intérêt communal + Defi climat
	Sous total 6		4 500 300	2 285 825	51%	217 825	5%	637 640	14%	0	0%	0	0%	1 359 010	30%	
	TOTAUX		30 355 000	9 223 920	30%	3 172 814	10%	6 115 460	20%	342 620	1%	278 810	1%	11 221 376	37%	

DETR 2021

1. Adduction d'eau potable (AEP) et assainissement
2. Bâtiments scolaires
3. Prévention contre les risques naturels des lieux habités (dont ouvrages d'art)
4. Travaux relevant de catastrophes naturelles
5. Ensembles sportifs
6. Bâtiments communaux et projets favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural
7. Projets de développement local.

Les opérations de travaux de voirie ainsi que les dépenses de voirie dans les opérations d'aménagement ne sont pas éligibles dans la Drôme.
25% max 125 000 € + bonus 5% (réno. Énergétique ou clauses sociales dans les marchés publics ou utilisation de bois certifié local)
 Les opérations de travaux de voirie ne sont pas éligibles

DSIL 2021

1. La rénovation thermique, **la transition énergétique**, le développement des énergies renouvelables, le développement des solutions de transports innovantes, les aménagements des espaces publics luttant contre les îlots de chaleur ou encore la réhabilitation des friches industrielles dans l'objectif global de lutte contre l'artificialisation des sols.
2. La mise aux normes et la sécurisation des équipements publics
3. Le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou en faveur de la construction de logements
4. Le développement du numérique et de la téléphonie mobile
5. La création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires
6. La réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nbre d'habitants
7. **La résilience sanitaire**, à travers des opérations en matière de santé publique (notamment financement de maisons de santé pluri-professionnelles), de mise aux normes des équipements sanitaires ou des travaux portant sur les réseaux d'assainissement.
8. **La préservation du patrimoine public historique et culturel, classé ou non classé.**

En gras = priorité du plan de relance
 Taux entre 20 et 25% (pas de précisions données)

Arrivée de L. GIRARD à 18h30

F. SIMIAN demande s'il y a des questions.

P. BENOIT souligne que par rapport à la circulaire ou la relance économique est priorisée, on trouve peu de projets de développement économiques à proprement parler.

F. SIMIAN rappelle que le tableau présenté ce soir est une première ébauche.

P. BENOIT souhaiterait qu'un travail soit effectué avec les chambres consulaires pour expliquer aux élus comment fonctionne notre économie avant de définir les actions à mener dans le CRTE.

M. EBERHARD indique que cette demande de travail sur le fond a été inscrite (opération n°39 dans le tableau) suite à la réunion transversale des commissions tourisme et économique. Des interventions par des partenaires (CCI, CMA, IPP) peuvent être envisagées pour nous accompagner sur la connaissance de notre Territoire.

P. MOSSAZ souligne que les coûts de fonctionnement des structures, 10 % de l'investissement environ sont absents dans ce CRTE ?

T. DIDIER souligne en ce qui concerne les bâtiments qu'il y aura des rénovations, des réhabilitations effectuées sur les bâtiments énergivores. Une économie sera forcément faite par la suite et l'activité économique sera aussi créée avec ces travaux.

M-A. BARBE paraît perplexe dans le montage de ce dossier, il souligne que les projets communaux et les projets de la CCDB devront être priorités en discutant tous ensemble sur le fond. Il remarque la disparition du projet de la poterie Robin ?

F. SIMIAN rappelle que les projets de ce CRTE doivent être aboutis dans les 5 ans restant de la mandature, ce projet ne semble pas pouvoir être réalisé dans ce temps imparti, mais il peut être inscrit pour mémoire.

M-A BARBE s'interroge sur la pertinence de la prise de compétence eau et assainissement. Une étude a déjà été faite il y a 3 ou 4 ans, même si elle n'a pas abouti, des frais importants avaient déjà été engagés ?

P. STADLER rappelle qu'à un comité des maires, des élus ont demandé que ce sujet du transfert de la compétence soit traité lors de ce mandat car l'année 2026 arrivera très vite, d'où cette inscription dans le CRTE.

P. BENOIT demande si cette compétence peut être sous-traitée ?

F. SIMIAN, indique que la compétence peut être gérée soit en régie, soit déléguée au SIEA ou autres possibilités. Le choix se fera par rapport aux besoins et en fonction du territoire.

M. LIOTARD demande si cela peut-être re-concédé aux communes ?

R. PALLUEL, informe qu'une commune ne pourra plus exercer cette compétence, obligation de déléguer à une structure intercommunale.

P. MOSSAZ aborde le projet de la Voie Verte qui semble infaisable à Souspierre avec un coût exorbitant pour la commune ?

F. SIMIAN indique qu'elle a évoqué ce projet avec M. NUCHO, celui-ci a répondu que c'était le Syndicat qui portera ce projet.

R PALLUEL rappelle que le SMBRJ a reçu délégation de l'agglo de Montélimar et de la CCDB pour être maître de l'ouvrage délégué afin de construire l'ouvrage. La voirie sera ensuite rétrocédée aux communes qui ont le pouvoir de police. Par contre l'entretien et la maintenance pourront être effectués par des structures.

M-A BARBE souligne que pour les subventions 2021 et 2022 il va falloir connaître rapidement les projets qui vont pouvoir être réalisés.

F. SIMIAN indique que les dotations pour les projets de 2021 ont déjà été attribuées, M. NUCHO a signalé que l'enveloppe de 2022 serait importante.

R. PALLUEL souhaiterait connaître les communes ayant eues de la DETR et de la DSIL ?

P. STADLER indique que la CCDB a demandé de la DSIL pour le CAEM à hauteur de 230 000€ et de la DSIL pour la rénovation thermique du bâtiment de la CCDB pour 124 00€. Elle invite les communes à réfléchir rapidement sur leurs projets DETR et DSIL 2022 car les dossiers de demande de subvention sont à effectuer en janvier - février.

F. SIMIAN remercie P. STADLER et les chargés de missions pour cet accomplissement de travail.

Délibération n°45/2021 : Signature du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

La Présidente, Fabienne SIMIAN, rappelle qu'après le contrat de ruralité, le gouvernement propose aux intercommunalités de signer un nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique, dans le but de :

- Contribuer à la réussite du Plan de Relance dans les territoires en impliquant toutes les collectivités.
- Accompagner, sur la durée du mandat communautaire (2020-2026), la concrétisation du projet de territoire avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale, avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques.
- Traduire un nouveau cadre de dialogue entre l'Etat et les collectivités illustrant une approche différenciée et simplifiée de la décentralisation.

Fabienne SIMIAN rappelle que la CCDB a donné son accord au Préfet pour construire un CRTE par courrier daté du 4 janvier 2021. Un protocole d'engagement / convention d'initialisation du CRTE a été signé entre le Préfet de la Drôme, la Présidente du Département et la CCDB le 1^{er} juin 2021.

Elle indique que la rédaction du contrat est en cours au sein des services de la CCDB et que la CCDB bénéficie d'un accompagnement de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) suite à notre demande auprès du Préfet par courrier daté du 15 avril 2021 pour construire le projet de territoire et engager la concertation publique.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- VALIDE le principe de signature d'un CRTE avec l'Etat ;
- TRAVAILLE à son élaboration ;
- AUTORISE la Présidente à signer le CRTE et tout document afférent à ce dossier.

4 - Le point sur la Commission « Défi climat - Habitat ».

Geneviève MORÉNAS-MORIN, Vice-présidente en charge de la commission "Défi climat - Habitat", réexplique les grandes lignes du PCAET (plan climat air énergie territoire). Il est simplifié pour notre territoire car moins de 20 000 habitants, la CCDB s'est engagé fin 2018 par la mandature précédente. En 2019 le diagnostic a été établi avec l'accompagnement de deux bureaux d'études et les résultats ont été communiqués lors de réunions publiques fin 2019.

Depuis l'automne 2020 avec la nouvelle mandature chaque commission a pu réfléchir à comment impliquer le « Défi climat » dans celles-ci. Elles ont pu proposer différentes actions, regroupées par les chargés de missions sur des objectifs opérationnels en fonctions des axes stratégiques qui avaient été élaborés au départ.

Ces objectifs opérationnels pourront être présentés et discuter avec tous vos conseillers municipaux respectifs pour établir une réflexion globale. Le document vous sera envoyé rapidement et au prochain conseil communautaire seront votés les objectifs opérationnels. Par la suite un plan d'action sera élaboré avec les bureaux d'études et sera voté en fin d'année.

P. MOSSAZ informe que la CCI France a lancé une opération intitulée « l'écologie industrielle et territoriale » qui a pour but de proposer des économies circulaires pour revaloriser les ressources, les produits en favorisant la mutualisation entre les entreprises.

G. MORÉNAS-MORIN ajoute qu'une rencontre a eu lieu entre la CMA et la CCI pour connaître le volet écologique des entreprises sur le territoire afin de le mettre en place au sein de la CCDB.

P. BERRARD se félicite que le monde économique par le biais des CCI s'empare enfin des économies circulaires et de l'écologie industrielle, 25 ans que cela existe en Allemagne. Pour cette démarche ne pas oublier qu'il y a d'autres acteurs dans la CCDB : agricole, citoyen, habitat, déplacements.

F. SIMIAN ajoute qu'une réunion se tiendra à la Halle sur le sujet du « Défi climat » dès que possible avec tous les conseillers municipaux du territoire.

5 - Le point sur la Commission « Tourisme - Patrimoine ».

Éric BOUVIER, Vice-président en charge de la commission "Tourisme Patrimoine", informe de la manifestation ce week-end « Biennale marché des Potiers du 26 au 28 juin ». Programme pouvant être téléchargé sur le site de la Maison de la Céramique. Une inauguration aura lieu samedi à 10h30 dans le parc de la Baume.

6 - Le point sur la Commission « Gestion des Déchets ».

P. BERRARD, Vice-président, en charge de la commission "Gestion des déchets" rappelle que la mise en place de la brigade verte débutera le 1^{er} juillet jusqu'au 31 août avec un renforcement du service 4 agents effectifs pour répondre au mieux à une augmentation d'activité sur le territoire. Son principe est de travailler sur la salubrité des PAV et non pas de suppléer aux agents territoriaux des communes. Des tournées intégrales des PAV seront réalisées une à deux fois par semaine sur l'ensemble des communes, 11 heures sont nécessaires pour la réaliser et, quasiment tous les jours sur l'axe principal de la Bégude de Mazenc jusqu'à Bourdeaux. Le service a aménagé ses horaires en débutant à 6 heures pour que tout soit propre et fonctionne au réveil des populations.

Un renforcement des points de collectes est prévu avec l'ajout de colonnes aériennes emballages (prêt par l'entreprise), des tournées supplémentaires seront aussi prévues par COVED.

P. BENOIT fait part qu'un restaurateur lui a relaté qu'il avait été visité par un agent du service gestion des déchets l'informant que ces biodéchets ne devaient plus être jetés à la poubelle. Ce restaurateur a demandé s'il pouvait les porter à la déchèterie et l'agent lui a répondu que non et qu'une remorque allait être à disposition ?

P. BERRARD rappelle ce qui a été dit au dernier conseil. Une expérimentation est mise en place pour la collecte des biodéchets des restaurateurs sur l'hyper centre de Dieulefit (Place des Tilleuls à la Maison de la Céramique) et des tests de gestion de proximité seront effectués sur des PAV (la loi de 2018 autorise un ramassage de proximité en dessous d'1 t/semaine des biodéchets). Ce test permettra d'anticiper la réflexion car une étude sur les biodéchets va être lancée dans les mois à venir. Cette petite portion de collecte a été choisie car nous ne connaissons pas encore les gisements de production des restaurateurs.

Pour rappel : la collectivité n'a pas vocation à collecter les professionnels et d'autant plus en porte à porte. Ils sont « tolérés » dans le service car la loi est basée sur les déchets ménagers et assimilés, certaines collectivités ont fait le choix de ne pas collecter les déchets des professionnels, nous nous essayons de continuer et de composer avec elles.

P. MOSSAZ demande s'il y a un numéro vert pour joindre la brigade verte, horaires jours de services, jours d'intervention, astreinte le week-end.

P. BERRARD indique qu'il n'y a pas de numéro vert. Il faut joindre directement la CCDB soit par mail ou en laissant un message sur leurs portables professionnels.

P. BERRARD insiste bien sur le fait que la brigade verte ne pallie pas aux services techniques des communes, chaque maire a la compétence de la salubrité publique sur sa commune et non pas la CCDB.

7 - Le point sur la Commission « Enfance - Jeunesse ».

N. SYLVESTRE, Vice-présidente, en charge de la commission "Enfance - Jeunesse" pour les activités de l'espace jeunes les activités sont quasiment complètes sauf pour le séjour en Corrèze encore quelques places ainsi qu'à la Ferme Saint Pol.

H. PERIDON coordinatrice du RAM/LAEP s'en va. Un.e remplaçant.e est recherché.e pour début septembre.

P. MOSSAZ demande que de temps en temps il y ait des informations chiffrées sur les structures ?

N. SYLVESTRE en prend note pour le prochain Conseil communautaire.

P. STADLER informe que la capacité d'accueil l'été pour la Ferme Saint Pol est de 70 enfants de 6 à 11 ans et 40 enfants pour Bourdeaux. Ces capacités sont plus basses sur les autres vacances scolaires.

8 – Le point sur la Commission « Développement - Économique ».

Marc EBERHARD, Vice-président en charge de la commission « Développement économique » évoque dans le cadre du dossier TZCLD (territoire zéro chômeur de longue durée) la naissance officielle le 2 juillet du CLE (Comité Local pour l'Emploi), instance garantissant le bon déroulement du dispositif. Actuellement des permanences sont effectuées dans 8 communes du territoire et à la CCDB pour informer les chômeurs de longue durée.

Le cahier des charges sur la construction de la candidature est paru dans un arrêté ministériel, InterSTICES peut commencer à préparer sa postulation.

P. BENOIT indique qu'il a échangé avec un représentant d'InterSTICES qui lui a dit qu'il n'y avait aucune visite lors des permanences.

F. SIMIAN ajoute que ces chômeurs ont besoin de temps pour se déplacer, effectuer cette démarche. A nous élus de diffuser cette information sur notre territoire pour que ces chômeurs prennent connaissances de cette opération.

M-A BARBE, s'inquiète pour ce projet au vu des sommes qui seront engagées dans ce projet.

M. EBERHARD souligne que sur la CCDB le processus démarre tout juste. Sur les territoires qui sont déjà dans cette expérience le démarrage s'est effectué par une réaction en chaîne : dès qu'un chômeur a eu du travail cela s'est su.

P. BENOIT, précise qu'il est favorable à ce dispositif et qu'il faut être persuadé de sa réussite. Il regrette, par contre, que ce dispositif ne concerne qu'une partie des demandeurs d'emplois de longue durée en omettant par exemple les jeunes chômeurs avec des qualifications.

M. EBERHARD indique que 6 communes n'ont toujours pas retourné le dossier relatif aux besoins pour la SIL (signalisation d'information locale) et que cela bloque sa mise en place.

P. MOSSAZ indique que A. VALOIS a envoyé un mail pour signaler que les professionnels pouvaient remettre leurs panneaux sans nous informer si la DDT a donné l'accord sur ce procédé ? Les acteurs économiques sont mécontents, la saison s'ouvre et certains ont jeté leurs panneaux.... Projet très malmené par le manque de retour d'informations de la part de la CCDB et cela donne une image négative.

Y MAGNIN dit que la DDT a demandé à ce que tous les panneaux soient enlevés. Ils avaient été achetés par les commerçants et aujourd'hui avec le projet de la SIL ils vont devoir à nouveau contribuer financièrement pour ces panneaux, les commerçants sont contre.

M. EBERHARD rappelle que la SIL est un dispositif national suite à une loi.

M. EBERHARD informe que concernant les terrains du PAE de Boulagne des dossiers continuent d'être reçus, aujourd'hui une demande pour l'achat de 2 lots.

Délibération n°49/2021 : Règlement d'aide à l'immobilier en faveur des entreprises (AIE) - Signature d'une convention avec le Département de la Drôme.

Annule et remplace la Délibération n°46/2021 rectification du nombre d'abstention.

Le règlement d'aide à l'immobilier en faveur des entreprises situées sur le territoire de l'EPCI vise à favoriser l'installation et le développement d'entreprises concourant à la création d'emplois durables et qui s'engagent dans une démarche respectueuse de l'environnement.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République, dite "loi NOTRe" a attribué aux communes, à la métropole de Lyon, aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre la compétence de définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles.

Par voie de convention, les EPCI à fiscalité propre peuvent déléguer au Département, en totalité ou partiellement, l'octroi de l'aide à l'immobilier en faveur des entreprises situées sur leur territoire.

Le règlement, joint en annexe, sera mis en œuvre via une convention de délégation entre l'EPCI et le Département de la Drôme, financeur du dispositif. La convention, ci-jointe, a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'EPCI délègue au Département la compétence d'octroi des aides en matière d'investissement immobilier des entreprises sur son territoire.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents : (1 ABSTENTION: J. GLAYSE).

- DECIDE de déléguer au Département l'octroi de l'aide à l'immobilier en faveur des entreprises situées sur son territoire (conformément aux termes de la convention) ;
- ADOPTE le règlement concernant l'aide à l'immobilier d'entreprise ;
- AUTORISE la Présidente à signer la convention de délégation avec le Département.

9 - Le point sur la Commission « Agriculture - Forêt - Gestion de l'espace ».

Alain JEUNE, Vice-président, en charge de la commission « Agriculture - Forêt - Gestion de l'espace », informe qu'une réunion s'est tenue hier avec le Comité de Pilotage sur le Plan Pastoral Territorial (PPT) 2017-2022, procédure lancée par la Région qui dure 5 ans avec des subventions allouées. Le PPT est nécessaire au maintien de l'activité d'élevage. L'idée est de poursuivre ce programme et d'engager une réflexion sur la prochaine période quinquennale.

Autre information : le prochain Comité des Maires du 08 juillet sera dédié à l'agriculture avec des échanges avec différents intervenants (Chambre d'Agriculture, DDT, Conseil Départemental) sur les enjeux agricoles locaux, la préservation du foncier et la pérennisation des activités agricoles à l'échelle de la Communauté de Communes.

10 - Le point sur la Commission « Culture - Solidarités ».

F. SIMIAN donne la parole à Y. MAGNIN, Vice-président, en charge de la commission « Culture - Solidarités ». Il informe de la distribution d'affiches de la soirée FAUN(es) à Bourdeaux, soirée de clôture de la résidence artistique et rendu du travail de l'ensemble de cette association dans le cadre du projet CTEAC.

Il rappelle que la prochaine commission aura lieu le 30 juin à 17h30 à Le Poët-Laval.

Délibération n°42/2021 : Subventions non affectées - Attribution de subventions pour le portage des repas.

Yves MAGNIN, Vice-président en charge de la Commission "Culture - Solidarités ", explique qu'au compte 6574 à la section de fonctionnement du budget général, une somme de 3000 € a été affectée pour le portage de repas aux séniors.

Suite à la transmission des documents par les deux associations à la Communauté de Communes il est proposé de répartir cette enveloppe comme suit pour l'année 2021 (compte de résultats 2020):

Nombre de livraisons totales effectuées (2020) :

- Association familiale de Dieulefit : 29 555 (nombre de repas livrés) soit la somme de 2 900€.
- Association Vieillir au village : 249 (nombre de repas livrés) soit la somme de 100€.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- ATTRIBUE une subvention d'un montant de 2 900€ à l'association Familiale de Dieulefit ;
- ATTRIBUE une subvention d'un montant de 100€ à l'association Vieillir au village ;
- AUTORISE la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.

11 - Le point sur la Commission « Travaux - Bâtiments ».

T. DIDIER, Vice-président, en charge de la commission « Travaux - Bâtiments » rappelle qu'un groupe de travail s'est réuni le 27 mai à Bourdeaux pour étudier les divers investissements sur les bâtiments de la CCDB, à savoir :

- Rénovation du bâtiment CCDB à Dieulefit
- Rénovation du CAEM
- Réflexion et investissements pour l'OT Dieulefit-Bourdeaux
- Maison de la céramique : Espace formation.
- Réflexion sur la poterie Robin

T. DIDIER effectue un rappel sur la situation juridique des bâtiments de la CCDB, car plusieurs cas de figure existent :

- **Propriétaire** : siège de la CCDB + réseau de chaleur + déchèterie à Dieulefit, crèche + Ferme saint Pol de la Bégude de Mazenc, immobilier d'entreprise à Pont de Barret.
- **Mise à disposition dans le cadre du transfert de compétence** : Office de tourisme à Dieulefit, crèche de Bourdeaux, espace jeunes, école de musique CAEM.
- Signature d'un procès-verbal de mise à disposition entre les parties ⇒ la CCDB se substitue à la commune dans ses obligations de propriétaire (Article L1321-1 et L1321-2 du CGCT).
- **Bail emphytéotique** : Maison de la Céramique (40 ans en 2010) et crèche de Dieulefit (40 ans en 2010) avec la commune de Dieulefit pour 1€ symbolique.
- **Location** : local de stockage « Lupetti » à Dieulefit (privé), accueil de loisirs à Bourdeaux (SIVOM), bureaux LEADER à Cléon d'Andran (agglo de Montélimar).

Il présente ensuite les conséquences si abandon d'une compétence ou dissolution de la CCDB :

- **Désaffectation du bien** : le bâtiment mis à disposition n'est plus utile pour l'exercice d'une compétence ⇒ la commune propriétaire recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur ce bien (Article L1321-3 du CGCT).
- **Abandon de la compétence** : lorsque le bien mis à disposition cesse d'être affecté à l'exercice de la compétence ⇒ il retourne dans le patrimoine de la commune (Article L5211-25-1 du CGCT).
- **Dissolution de la CCDB ou départ d'une commune vers une autre EPCI** :
 - 1^{er} cas : l'EPCI que rejoint la commune a la compétence ⇒ la commune met les biens à disposition à l'EPCI de rattachement.
 - 2^{ème} cas : l'EPCI que rejoint la commune n'a pas la compétence ⇒ les biens meubles et immeubles sont restitués à la commune compétente (Articles L5211-26 et article L5211-19 du CGCT).

Après discussion des critères ont été attribués aux différents projets.

	Accès	Besoin de proximité	Parking	Limitation des trajets utilisateurs	Limitation des trajets salariés	Limitation des nuisances	Acceptabilité par les habitants
Bâtiment CCDB	Voiture circulation douce		Proche		Bourg centre	Peu de nuisances	
Office de Tourisme	Voiture circulation douce	Visibilité d'un accès important	Sur place	Proximité centre ville	Bourg centre	Peu de nuisances	Difficile si hors Dieulefit
Ecole de musique CAEM	Voiture circulation douce	Collège Ecole Espaces jeunes	Proche pour parents	Proximité des lieux de présence des j	Bourg centre	Bruit	
Espace formation Maison de la Céramique	Voiture circulation douce		Proche pour stagiaires	Sans objet	Bourg centre	Peu de nuisances	

Concernant le foncier disponible, aucune disponibilité n'a été retenue :

- Le Poët Laval : rien
- Dieulefit : l'étude pour le déplacement du stade de foot s'avère beaucoup trop coûteux.

T. DIDIER, présente l'état d'avancement des différents projets sur les bâtiments de la CCDB.

Rénovation bâtiment CCDB Dieulefit

- Depuis le départ de la trésorerie un étage disponible
- Deux études réalisées, CAUE et ADEME.
- Des besoins identifiés
- Coût : Montant estimé des travaux à ce jour (hors honoraires) : 373 500 €HT (150k€ aménagement (estimation CAUE) + 223 500€ (estimation ADEME)
- Des demandes de subventions en cours : DSIL à 30%, SDED

⇒ Propositions du groupe de travail : lancer l'appel d'offre de maîtrise d'œuvre.

Aménagement et mises en conformité du CAEM

- Les locaux actuels ne correspondent pas aux normes de sécurité et d'accessibilité en vigueur.
- Marché de maîtrise d'œuvre signé depuis le 27/01/2017
- Coût : Montant des travaux estimés à ce jour (hors honoraires) : 800 000 €HT
- Des demandes de subventions en cours : DSIL à 25%, Région 37%, LEADER 10%

⇒ Propositions du groupe de travail : poursuivre l'opération

Réflexion et investissement pour l'OT Dieulefit-Bourdeaux

Une expression des besoins fournie par l'OT

Mise à plat en cours avec une étude du CAUE qui commence.

Maison de la céramique un besoin d'espace pour la formation

L'étude des besoins : mission confiée au CAUE en 2019

Terrain disponible n°1 et n°2 propriété de la CCDB.

Poterie ROBIN « La grande cheminée »

Une visite des lieux le 21/05

Un lieu de patrimoine très remarquable (espace réservé au PLU de Le Poët Laval)

Portage possible par EPORA pour l'acquisition et dépollution

Bâtir un projet (patrimonial et économique).

M-A BARBE demande si le bureau du CDL (conseiller aux décideurs locaux) est loué au Trésor Public?
F. SIMIAN indique qu'il s'agit d'une mise à disposition, conformément à la convention signée. Le programme des besoins travaillé avec le CAUE prévoit au RDC un bureau pour l'instruction du droit des sols, un poste d'accueil général pour les services de la CCDB, le déplacement du service déchets et une salle de réunion supplémentaire. Au 1^{er} étage les bureaux pour les agents « thématiques » et pas de changement au 2^{ème}.

R. PALLUEL demande si pendant les travaux les bureaux seront transférés dans un autre lieu ?

F. SIMIAN répond que les travaux se feront en site occupé avec d'abord la rénovation du RDC, espace libre, puis quand les étages seront à rénover, les agents se déplaceront au RDC.

M-A BARBE demande si dans l'enveloppe estimée à 800 000€ pour rénover le CAEM, les travaux de l'ascenseur sont compris ?

F. SIMIAN répond par l'affirmative et rappelle que la commune de Dieulefit s'est engagée pour prendre une partie des travaux de l'ascenseur (voir PV du 04-02-21).

T. DIDIER précise que l'étude pour l'OT va débiter avec une réunion le 1^{er} juillet avec le CAUE.

P. BENOIT, pour la poterie Robin, la mission d'EPORA inclus l'acquisition et la dépollution ?

T. DIDIER répond par l'affirmative.

M-A BARBE demande si le terrain à l'entrée de Dieulefit est toujours disponible et constructible ? Si oui, la commune pourrait-elle le laisser à la CCDB ?

G. MORIN-MORÉNAS en l'absence de C. BUSSAT précise que la commune souhaite laisser le CAEM à proximité des écoles d'où la réflexion au sujet du déplacement du terrain de foot. Mais après étude l'idée est devenue caduque, trop de contraintes : tout un réseau de système d'arrosage enterré, si déplacement, excentré des autres terrains et du gymnase, coût énorme. Par contre il y a une vraie réflexion, projet sur l'aménagement et réaménagement du quartier dit « Le Juncher ».

Pour le terrain à l'entrée de Dieulefit il est urbanisable avec une partie en emplacement réservé. La commune a des projets sur celui-ci.

12 – Le point sur la Commission « Information - Communication ».

F. SIMIAN prend la parole au nom de B. DELPAL, Vice-président, en charge de la commission « Information - Communication » absent et indique que dernièrement, ils ont reçu les offres pour le projet de refonte du site internet de la CCDB. Plusieurs étaient hors budget, il y en a une par contre qui semble intéressante. Les membres chargés de cette mission vont contacter cette société pour affiner les prestations. G. LEOPOLD spécifie que cette rencontre a eu lieu hier sur des points spécifiques et techniques.

Sur le bulletin communautaire, P. STADLER informe qu'avec les membres de la commission une première relecture du bulletin a été effectuée, distribution du bulletin prévue dans la dernière quinzaine de juillet.

13 – Mise à jour de la liste des Collectivités adhérentes au Syndicat Départemental de la TéléVision de la Drôme (SDTV 26).

F. SIMIAN présente la délibération et demande s'il y a des questions.

R. PALLUEL demande si toutes les communes se sont acquittées de leurs adhésions ?

M-A BARBE avait demandé une révision des montants des cotisations ?

F. SIMIAN n'a toujours pas de réponse à ce jour de la part de l'AMD qui travaille ce point avec le syndicat.

Délibération n°48/2021 : Mise à jour de la liste des Collectivités adhérentes au Syndicat Départemental de la TéléVision de la Drôme (SDTV 26).

La Présidente, Fabienne SIMIAN, fait part à l'assemblée que le syndicat Départemental de TéléVision de la Drôme a pris acte des modifications intervenues sur la liste des collectivités adhérentes, lors de sa séance du 18 mars 202, du fait de nouvelles adhésions des communes suivantes qui en ont fait la demande : Arnayon, Barret de Lioure, Brette, Charens, Eygaliers, La Chaudière, Lachau, Montferrand la Fare, Montguers, Pennes le Sec, Pommerol, Pontaix, Recoubeau Jansac, Romeyer, Rioms et Valdrôme.

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des Collectivités (Communes ou Groupements) adhérant au SDTV de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

La Présidente invite donc le Conseil à délibérer et à prendre acte des changements intervenus dans la composition des collectivités membres du SDTV 26.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:

- **APPROUVE la composition de la liste des collectivités adhérentes au Syndicat Départemental de la TéléVision de la Drôme ;**
- **AUTORISE la Présidente à signer toute pièce utile à cette décision.**

14 – Décisions de la Présidente

Décision 09-2021 : D'engager des travaux d'aménagement du multiaccueil Picoti Picota à Bourdeaux (MAPA).

La Présidente, **CONSIDÉRANT** la nécessité d'engager des travaux d'aménagement du multiaccueil Picoti Picota à Bourdeaux; après lancement d'une consultation, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA), les offres suivantes sont parvenues :

Entreprises	PRIX	Note technique sur 4	Note Prix sur 6	Note Totale sur 10	Class.
Lot 1a – VRD (estimatif DCE 4 886 €HT)					
DCA	9 075.50				
Lot 1b – Ferronnerie (estimatif DCE 6 200 €HT)					
JOVE	6 770.00				
Lot 2 – Fondations (estimatif DCE 30 725 €HT)					
DCA	22 076.00				
Lot 3 – Charpente (estimatif DCE 30 822.20€HT)					
VR CONSTRUCTION	56 991.61	4	4.89	8.89	2
ATELIER DU BATIMENT	46 440.83	4	6	10	1

Lot 4 – Menuiseries bois (estimatif DCE 15 520 €HT)					
ATELIER DE LA SYE	15 752.00	3.5	6	9.5	1
THYVENT	19 380.00	1	4.88	5.88	3
DESGRANGES	16 645.00	2	5.69	7.69	2
Lot 5 – Plâtrerie – Peintures (estimatif DCE 10 568.60 €HT)					
SMARKI	11 847.50				
Lot 6 – Revêtement de sols (estimatif DCE 5 588 €HT)					
PALMEIRA	4 945.30				
Lot 7 – Plomberie- Chauffage (estimatif DCE 3 800 €HT)					
<i>Pas d'offre</i>					
Lot 8 – Electricité (estimatif DCE 8 275 €HT)					
BOMPARD	6 927.00	0.4	4.64	5.04	2
PIOLLET	5 360.56	3	6	9	1
Lot 9 – Aménagements intérieurs (estimatif DCE 11 300 €HT)					
ATELIER DE LA SYE	23 531.00				2
DESGRANGES	16 987.00				1

La Présidente, CONSIDÉRANT les offres les mieux disantes conformément aux dispositions de l'article 1^{er} - 1 du CMP, DÉCIDE de signer un marché avec les entreprises suivantes :

- Lot 1a – VRD : SARL DCA pour un montant de 9 075.50 €HT
 - Lot 1b – Ferronnerie : SAS GROSJEAN pour un montant de 35 808.36 €HT
 - Lot 2 – Fondations : SARL DCA pour un montant de 22 076.00 €HT
 - Lot 3 – Charpente : Atelier du bâtiment pour un montant de 46 440.83 €HT
 - Lot 4 – Menuiseries bois : SAS Atelier de la Sye pour un montant de 15 752.00 €HT
 - Lot 5 – Plâtrerie – Peinture : SMARKI Plâtrerie pour un montant de 11 607.50 €HT
 - Lot 6 – Revêtement de sols : PALMEIRA SAS pour un montant de 4 945.30 € HT
 - Lot 8 – Electricité : EURL PIOLLET pour un montant de 5 360.56 €HT
 - Lot 9 – Aménagements intérieurs : Menuiserie DESGRANGES pour un montant de 16 987.00 €HT
- Le montant total des marchés s'élève à 139 254.69 €HT, soit 167 105.63 € TTC.

T. DIDIER, chamboulement dans l'organisation des travaux initialement prévus pendant les vacances des contraintes poussent à décaler ces travaux. Premier travaux effectués sur la façade, les travaux intérieurs planifiés l'année prochaine. Les estimations ont été revues à la hausse et il a été difficile de trouver des entreprises. R. PALLUEL souligne que les entreprises ne répondent plus aux appels d'offres par l'incertitude d'approvisionnement de matériaux dans les délais. (placo, bois essentiellement).

Arrivée de B. DELPAL à 20h07

15 – Décisions du bureau

Décisions du bureau n°05-2021 : Aide aux associations hors programmation culturelle – Octroi de subvention

- **Association Le Préau : Epicerie associative**

Objet de la demande : Achat de matériel et aménagements d'une épicerie associative à La Roche saint Secret.

Montant des investissements éligibles déposés à LEADER : 48 584 € plafonné à 15 000 €HT

Aides demandée à la CCDB (16%): 2 400 €

Avis de la commission : Avis FAVORABLE

Le Bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** dans le cadre du règlement d'aides, d'attribuer la subvention de 2400 € au bénéficiaire.
- **AUTORISE** la Présidente à signer une convention attributive de subvention et toutes pièces utiles à cette décision.

16 – Questions et informations diverses

La Présidente, F. SIMIAN évoque la rencontre avec M. BONAL responsable de la DDT de Nyons au pôle instruction des autorisations du droit des sols, qui confirme que l’instruction du droit des sols par les services de l’Etat va disparaître. Elle rappelle que la CCDB a sollicité auprès de l’Etat un financement de l’ANCT pour un volontariat territorial en administration (VTA).

M-A BARBE est surpris que lors des 2 réunions avec le CAUE à aucun moment il a été question du transfert d’instruction du droit des sols ?

P. STADLER rappelle que la compétence PLUi, pour laquelle le CAUE a été sollicité, n’a rien à voir avec l’instruction, ce sont deux compétences distinctes. Suite aux réunions PLUi il est apparu important que tous ensemble nous travaillons sur ce projet d’où le recrutement pour l’automne d’un VTA (annonce auprès de 3 écoles d’urbanisme et emploi territorial).

F. SIMIAN propose aux communes de récupérer leurs listes électorales, puisqu’elle se rend à la Préfecture pour récupérer celle d’Eyzahut.

Rappel du prochain Comité des Maires : le 8 juillet à Vesc.

M. LIOTARD interpelle ses collègues car le représentant/élu au SMBVL et à la commission locale de l’eau (CLE) démissionne pour des raisons de santé. Il appelle ses collègues à postuler pour le remplacer car ce sont des instances importantes pour la CCDB.

F. SIMIAN ajoute qu’au prochain conseil il faudra délibérer pour désigner de nouveaux représentants.

La Présidente, F. SIMIAN remercie l’ensemble des élus pour le travail accompli depuis un an.

Le Conseil est clos à 20h30

Emargements du PV 24 juin 2021

Communes	Délégués	Remarques	Signatures
ALEYRAC	ARNAUD Dominique		
LA BÉGUDE DE MAZENC	BARBE Marc-André		
	BOUVIER Éric		
	COINTAULT Isabelle		
	LEOPOLD Gaël		
	MOULIN Corinne		
BÉZAUDUN-SUR-BINE	BOMPARD Guy	Représenté par sa suppléante F RODET	
BOURDEAUX	DIDIER Thierry		
	BELLE Michaël	Absent - Donné pouvoir à T. DIDIER	
BOUVIÈRES	REYNAUD Philippe		
COMPS	FABRE Jean-Pierre		
CRUPIES	VINCENT Lionel	Représentée par sa suppléante N. DUFOUR	
DIEULEFIT	BUSSAT Christian	Absent - Donné pouvoir à J. GLAYSE	
	BENOIT Patrice		
	DELPAL Bernard	Absent - Donné pouvoir à M. EBERHARD. Arrivé à 20h07	
	EBERHARD Marc		
	GIRARD Laurence	Arrivée à 18h16	
	GLAYSE Jacques		
	MIANI Magali	Absente - Excusée	
	MORÉNAS-MORIN Geneviève		
	PELIN Nathalie	Absente - Donné pouvoir à P. BENOIT. Arrivée 18h16	
	STEINE Frédéric	Absent - Donné pouvoir à G. MORÉNAS-MORIN	
VIGNON Paulette			
EYZAHUT	SIMIAN Fabienne		
MONTJOUX	BERRARD Philippe	Arrivé à 18h30	
ORCINAS	ROUSSET Maurice	Absent excusé	
LE POËT- LAVAL	MAGNIN Yves		
	BOURSE Elisabeth		
	CHAPUS Francette		
PONT DE BARRET	PALLUEL Robert		
	SYLVESTRE Nicole		
ROCHEBAUDIN	GALDEMAS Stéphane	Représenté par sa suppléante E.SYLVESTRE	
LA ROCHE ST - SECRET- BÉCONNÉ	LIOTARD Marc		
SALETTES	LEYDIER Jean-Pierre		
SOUSPIERRE	MOSSAZ Pierre		
TEYSSIÈRES	MUCKE Franck	Représenté par son suppléant B. GROS	
LES TONILS	POISSON Jean-François	Absent - Donné pouvoir à P. REYNAUD	
TRUINAS	TERROT Serge		
VESC	JEUNE Alain		